

bsf072 4 su 238 zhf 1904

## ZH/RIXE BORTOLUZZI-KESSLER/PROCÈS/AVRIL 2001

**Rixe entre Toni Bortoluzzi et Erwin Kessler  
Le politicien UDC devra comparaître en justice =**

Affoltern am Albis ZH (ats) Le conseiller national Toni Bortoluzzi (UDC/ZH) devra comparaître devant la justice zurichoise en avril 2001. Il devra répondre d'incitation à dommages à la propriété en relation avec une bagarre avec le défenseur des animaux Erwin Kessler.

L'acte d'accusation contre le représentant de l'UDC a été dressé à la fin du mois dernier, a indiqué le juge d'instruction Georges Fähr lundi à l'ats. Les faits en cause remontent au 30 octobre 1999.

Ce jour-là, Erwin Kessler et une femme se sont rendus devant un restaurant d'Affoltern am Albis (ZH) afin de coller des tracts sur l'aquarium de l'établissement abritant les truites proposées aux clients. Le duo entendait ainsi dénoncer le sort réservé à ces poissons.

Cette intervention n'a pas été du goût du restaurateur et d'autres personnes présentes dans le restaurant, dont le politicien. Le ton est monté et une bagarre a éclaté.

Alors qu'elle tentait de prendre la fuite au volant d'une voiture, l'accompagnatrice d'Erwin Kessler a heurté l'aubergiste et roulé sur le pied d'une seconde personne. Toni Bortoluzzi a ensuite donné son couteau de poche à un serveur pour qu'il puisse lacérer les pneus du véhicule.

**Pas d'immunité**

C'est pour cette «contribution» que le conseiller national devra



**comparaître le printemps prochain devant le Tribunal de district. Il ne peut pas se prévaloir de son immunité parlementaire dans ce cas, car cet incident n'a rien à voir avec son activité de député, a précisé Georges Fäh.**

**M. Bortoluzzi n'était pas atteignable lundi pour une réaction. Dans l'hypothèse d'une condamnation, il doit s'attendre à une amende.**

**De son côté, la femme qui conduisait la voiture devra répondre de lésions corporelles. Le restaurateur sera également assis sur le banc des accusés. En revanche, Erwin Kessler n'a pas été poursuivi.**

**(SDA-ATSVfg fp sd/zh jus div)**

**201222 nov 00**

## Inland

**Das UVEK weist eine Beschwerde des UGT gegen die Post zurück**  
**BERN** – Das eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK hat die Aufsichtsbeschwerde des Vereins gegen Tierfabriken UGT gegen die Post zurück gewiesen. Es verweist den Verein auf den Rechtsweg. Der UGT mit seinem Präsidenten Erwin Kessler hatte die Aufsichtsbeschwerde beim UVEK eingereicht, nachdem sich die Post Ende 1999 geweigert hatte, die "UGT-Nachrichten" zu verteilen. Kessler sah sich durch die Weigerung der Post in seiner Meinungsfreiheit verletzt. Die Post müsse Zeitungen unabhängig von deren Inhalt verteilen, verlangte er. (21.11./13:59)

